



8e concours de la création d'entreprise en Charente-Maritime, dépôt des dossiers jusqu'au 13 avril

mardi 27 mars 2012, par [lpe](#)

Le Conseil général de Charente-Maritime organise son 8e Concours de la création d'entreprise. Ce concours vise à favoriser les initiatives de création d'activités nouvelles dans le département.

LES PRIX :

- 10 000 € sont versés à chacun des trois premiers lauréats lors de la création de leur entreprise en Charente-Maritime.
- Les lauréats bénéficient de l'accueil dans l'Incubateur de la Charente-Maritime et d'un programme personnalisé : formation, expertise, accompagnement, logistique...

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Être diplômé de l'enseignement supérieur ou équivalent,
- Présenter un projet dans les secteurs de la production industrielle, des services aux entreprises, ou des services innovants aux particuliers.
- La société ne doit pas être déjà créée.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 avril 2012.

Dossier et contacts : [cliquez ici](#)